A propos de la réception des émissions.

Dans une circulaire du 2 août 1967, M. le Secrétaire Général du Ministère exprime le vœu que, « chaque fois que cela sera possible, la réception des émissions [telles que celles des Chantiers] puisse être organisée à l'intérieur de l'établissement pour le personnel en stage de formation et, éventuellement, pour les enseignants qui ne pourraient ou ne souhaiteraient pas recevoir ces émissions à domicile ».

Le Bureau de l'A.P.M.E.P. ne manquera pas d'applaudir à toutes les mesures qui seront prises pour favoriser la réception en commun des émissions des *Chantiers* et, en général, leur discussion, leur exploitation pédagogique.

A première lecture, le mot « éventuellement » dans la circulaire du 2 août paraît superflu : les émissions des *Chantiers* s'adressent à tous les Collègues, débutants ou anciens. On en comprend mieux la signification en rapprochant *le vœu* exprimé par M. le Secrétaire Général *des décisions* prises ou non prises par la même autorité :

1. *Décision non prise :* depuis que les émissions des *Chantiers* existent, le Bureau de l'A.P.M.E.P. demande de leur réception soit organisée dans les établissements et puisse être intégrée (sur la demande des professeurs) dans leur horaire de service. Il est même opportun de rappeler qu'au moment de

l'organisation des *Chantiers*, la promesse nous avait été faite que cette réception en commun serait comptée pour une heure de service : une demi-heure d'écoute, une demi-heure d'exploitation en commun, de discussion. Nous pensions, et nous pensons toujours, que tel est *le* moyen de donner aux émissions leur efficacité. D'après le texte de la circulaire du 2 août, M. le Secrétaire Général du Ministère semble de notre avis à ceci près qu'il ne prend aucune décision pour favoriser concrètement l'écoute collective ; il prend même une décision qui aura l'effet opposé.

2. *Décision prise :* contrairement à ce qui avait lieu les années précédentes, pour recevoir les documents d'accompagnement des *Chantiers* (1er cycle) et des *activités mathématiques* (1er degré), les Collègues devront souscrire un abonnement au *Bulletin de la Radio-Télévision Scolaire* (prix 20 F). Seuls les livrets des *Chantiers* 2e cycle, déjà imprimés, restent gratuits ; ils échappent à la décision de M. le Secrétaire Général qui consiste à faire payer aux maîtres, — et justement ceux qui sont les mieux payés, les Instituteurs —, un des moyens qui leur est *offert* (le mot s'impose) pour perfectionner et actualiser leur formation mathématique.

Nos Collègues se doutent bien que le Bureau de l'A.P.M.E.P. suit cette affaire de près. Tous les membres de l'Association ont montré que pour leur autoperfectionnement, ils savaient payer de leur temps et même de leur bourse : le succès des éditions de l'A.P.M. en témoigne. Le Ministère de l'Education Nationale doit pourtant se douter que les sacrifices ne doivent ni ne peuvent être toujours demandés aux mêmes.

Pour l'instant et en attendant d'autres informations qui seront communiquées par le « Bulletin », *je conseille à nos Collègues de ne pas se précipiter pour s'abonner.* Ecrivez-nous plutôt pour nous dire comment les émissions sont reçues dans votre ville ou dans votre établissement. Soyez assurés que le Bureau fera son possible pour que les documents des *Chantiers* vous parviennent gratuitement.

G. WALUSINSKI.

D'autres émissions télévisées.

Le C.N.A.M. (Conservatoire National des Arts et Métiers) transmet en direct par télévision depuis quelques années des cours de Mathématiques (et aussi de Physique).

Outre un cours préparatoire d'un niveau très élémentaire, on y trouve des cours et problèmes du niveau du premier cycle de l'Enseignement Supérieur qui sont destinés à la Promotion Supérieure des techniciens et peuvent aussi participer au recyclage des ingénieurs.

Les émissions auront lieu cette année à partir du 16 octobre 1967 : le jeudi à 18 h 15 et le samedi à 13 h 15 pour le cours préparatoire ; le mercredi à 18 h 15 et le samedi à 14 h 30 pour la 1re année du 1er cycle, avec problèmes le samedi à 15 h 45 ; le lundi et le jeudi à 19 h 30 pour la 2e année du 1er cycle, avec problèmes le jeudi à 20 h 45.

La diffusion se fera d'une part sur un réseau hertzien spécial reçu dans divers Centres de la région parisienne, et d'autre part sur la 2e chaîne de l'O.R.T.F., mais alors seulement pour le cours préparatoire (dans toute la France) et la 1re année du 1er cycle (dans la région parisienne et le Nord seulement).

S'il se trouve quelques Collègues qui souhaitent participer soit à l'assistance aux élèves dans les Centres de réception, soit à la préparation et à la diffusion des émissions, ils doivent écrire sans tarder au Directeur du C.N.A.M., 292, rue Saint-Martin, Paris, 3e. En ce qui concerne plus spécialement les cours préparatoires, il convient de s'adresser directement au Centre Associé du C.N.A.M. le plus proche.